



## Réponse de la Municipalité à une interpellation

---

Interpellation de Mme Fabienne Guignard, Conseillère communale, quant à la mise en place de panneaux électoraux éphémères dans les différents quartiers de la commune lors des élections communales, cantonales et fédérales

---

### Secrétariat municipal

M. Alain Monod, Syndic

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 06.12.2021



## Table des matières

<b>Objet de l'interpellation :</b> .....	<b>2</b>
<b>Réponse de la Municipalité :</b> .....	<b>2</b>
Préambule .....	2
Développement .....	2
Conclusion .....	3

### Objet de l'interpellation :

Lors de la séance du Conseil communal du 9 novembre dernier, Mme la Conseillère Fabienne Guignard a déposé une interpellation concluant aux questions suivantes :

- 1. Pourrait-on améliorer l'information au public lors des élections communales, cantonales et fédérales sur le territoire de la commune par le biais de l'affichage public ?*
- 2. La mise en place d'emplacements, sur des panneaux mobiles par exemple, éphémères et correspondants à la représentation électorale effective de la commune, est-elle envisagée voire possible ?*
- 3. Tous les quartiers de la commune pourraient-ils être concernés par cette nouvelle stratégie d'information, à l'instar de la commune de Renens qui a installé 11 emplacements officiels ?*
- 4. Les services de la commune seraient-ils en mesure de créer ces panneaux pour éviter des coûts excessifs ?*
- 5. Si vous entrez en matière sur ce sujet, pensez-vous être en mesure de les mettre en place, tout en moins en partie, pour les élections cantonales de mars 2022 ?*

### Réponse de la Municipalité :

#### Préambule

Vouloir couvrir tous les quartiers avec un tel affichage nous semble illusoire. Certains quartiers sont de faible densité et/ou ne permettent pas la pose de panneaux éphémères.

#### Développement

De plus, seul le domaine public ou privé communal nous permet d'agir. Certains endroits (routes cantonales) nous sont également interdits par la Loi sur la circulation routière et le Voyer de l'Etat rappelle régulièrement à l'ordre les communes qui l'oublieraient.

Et puis, force est d'admettre que ces affiches sont un moyen parmi tant d'autres (réseaux sociaux, brochure, tous ménages, courriers personnels, presse) d'informer l'électeur.



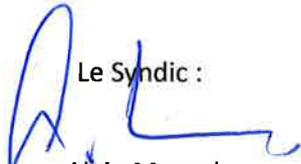
## Conclusion

Nous voulons toutefois bien aller dans le sens de l'interpellatrice et allons, dès les élections cantonales de 2022, et à forme de test, couvrir les endroits suivants :

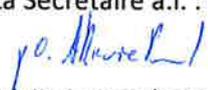
- Croix-Blanche et devant centre commercial COOP comme jusqu'à maintenant
- à proximité du giratoire des Tuileries
- dans la zone du Grand-Chemin
- à proximité de la déchèterie
- à proximité de l'éco-point du Chaugand
- vers la zone de pose/dépose du M2

Il s'agira, selon les endroits, de chevalets (une quinzaine en notre possession) ou de panneaux.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic :  
Alain Monod



La Secrétaire a.i. :  
  
Sylvie Guggenheim